

Le 8 septembre 2021

M. Emmanuel Macron
Palais de l'Élysée
55 rue du Faubourg St Honoré
75008 Paris

Monsieur le Président de la République,

Nous vous avons déjà alerté sur le risque de voir le nucléaire exclu de la taxonomie pour une finance durable suite aux pressions exercées sur la Commission européenne. Cette dernière devrait désormais, suite à trois expertises sur le nucléaire, présenter sa position au Conseil Européen sur l'insertion du nucléaire dans un acte délégué complémentaire relatif au volet climatique de la taxonomie, conjointement, à titre d'énergie de transition, avec le gaz naturel. Nous sommes très préoccupés par les manœuvres de certains pays européens, résolument opposés au nucléaire, voire de la Commission elle-même.

Pour mémoire, le premier rapport commandé par la Commission au Centre commun de recherche (JRC) a donné un avis très argumenté, constatant que le nucléaire était, dans tous les domaines, au moins aussi performant que les technologies déjà incluses dans l'acte délégué du 21 avril 2021. La Commission a cependant demandé deux avis supplémentaires sur les conclusions de ce rapport :

- Au Groupe d'experts visé à l'article 31 du traité Euratom. Celui-ci a clairement reconnu que *“les conclusions du rapport du JRC sont fondées sur des résultats de recherches scientifiques bien établis, examinés en détail par des organisations et comités reconnus au niveau mondial”*.
- Au Comité scientifique de la santé, l'environnement et les risques émergents (SCHEER). Ce groupe émet un avis ambigu sans contester les conclusions du rapport du JRC, mais remet en cause quelques principes généralement acceptés par le groupe de l'article 31 du traité Euratom. Il réfute en particulier la comparaison aux technologies déjà reconnues, ce qui semble objectivement injuste, demandant un examen in abstracto du critère « do not harm » (sans conséquences sur l'environnement), oubliant au passage la vraie question posée par la Commission, « do not significant harm », ce que le rapport de JRC démontre.

Sur la base de ces trois rapports, la Commission devrait, sans équivoque, proposer au Conseil européen l'inclusion du nucléaire dans la taxonomie. Concrètement, et plus précisément, le Conseil européen devrait avoir à trancher sur deux points :

1. Le nucléaire, bien que présentant des qualités exceptionnelles vis-à-vis de la lutte contre le changement climatique et, de manière plus globale sur la pollution, est-il éligible ? La réponse du Conseil devrait en toute logique être positive. Toutefois, les pays opposés au nucléaire pourraient agir pour n'inclure dans la taxonomie qu'un nucléaire futur, hypothétique et lointain, n'ayant « aucune conséquence sur l'environnement », rejetant ainsi :
 - Les grands carénages des réacteurs opérationnels en Europe, alors qu'une prolongation à 60 ans de leur exploitation éviterait deux ans des émissions de CO2 de l'Europe et 18 ans de celles de la France aujourd'hui, et

- Le nouveau nucléaire actuel, dit de 3^{ème} génération, représenté en France par l'EPR (mais également industrialisé par les autres grands constructeurs internationaux).

Une telle décision serait désastreuse tant pour les objectifs climatiques de la France et de l'Europe que pour notre industrie et devrait être rejetée avec force. La France doit ainsi exiger que le nucléaire soit, sans restriction, intégré dans la taxonomie, ce qui inclut le soutien à la prolongation du parc nucléaire européen actuel, le déploiement de la troisième génération et la recherche et le développement sur une gamme étendue de réacteurs du futur, comme vient de le recommander l'OPECST

2. Le gaz naturel est-il éligible comme énergie de transition alors que c'est un puissant gaz à effet de serre (70 fois plus que le nucléaire en France) ? La politique énergétique retenue par certains pays rend malheureusement indispensable le recours au gaz, au détriment de la lutte contre le dérèglement climatique. Notre éventuel soutien au gaz naturel ne peut se comprendre que comme une solution de transition avec de fortes restrictions sur les émissions de CO₂ d'un parc énergie renouvelables/gaz naturel, émissions qui devraient décroître rapidement à l'horizon 2030/2035.

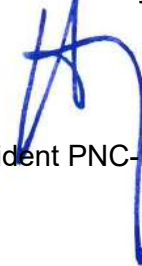
La décision récente de la Commission d'exclure le nucléaire des possibilités de financement offertes par le mécanisme des obligations vertes démontre –s'il était encore nécessaire- de l'ardente obligation pour la France d'agir MAINTENANT. Il est clair que l'Allemagne avec les pays antinucléaires et les lobbys gaziers agissent puissamment pour que l'un des derniers atouts industriels de la France –i.e. sa filière nucléaire - soit anéanti.

Plus que jamais, la voix de la France doit être forte et intransigeante au Conseil pour exprimer le refus de notre pays de se voir imposer des contraintes dangereuses pour son avenir climatique, énergétique, économique et social alors que le gaz émettant, 70 fois plus de CO₂, serait financièrement soutenu par l'Union Européenne.

Bien d'autres questions cruciales et urgentes concernant l'avenir de la filière nucléaire restent en suspens. Ces questions feront l'objet d'un prochain courrier de notre part puisqu'aujourd'hui c'est un des fondements de la construction européenne et une part importante de ses Traités qui sont menacés et dont le sort est entre vos mains.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

Bernard Accoyer



Président PNC-France